

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 MAI 2023

OBJET :

CM2023_040
Dissimulation des réseaux
aériens route de la Justice,
rue des Vergnes, impasse
des capucines, rue du
8 mai 1945, impasse des
boutons d'or, route de
Pompierre, chemin des
Gabards

***NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote***

28

***DATE DE
L’AFFICHAGE
de la liste des
délibérations***

10 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le vingt-huit avril deux mille vingt-trois.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / ADOLPHE / BABIN /
RENOULEAU / FRANCHI / BETIZEAU / GENSAC / DANIEL / PETIT /
MAGEAUD / JUAN / DUBOIS / TOURNEUR / DORIDOT / NICOLE /
LAPEYRADE TISON / HERNANDEZ / FRICAUD / LAVOIES / MOREL /
DITGEN / NEVEU / JOLY / DELHAYE

ABSENTES EXCUSEES REPRESENTEES :

Madame RATISKOL représentée par Madame ADOLPHE
Madame ROUIL représentée par Monsieur DANIEL
Madame AFONSO CORREIA représentée par Madame JUAN

ABSENT EXCUSE NON REPRESENTE :

Monsieur BOTTON

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Pascale JUAN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS ROUTE DE LA JUSTICE, RUE DES VERGNES, IMPASSE DES CAPUCINES, RUE DU 8 MAI 1945, IMPASSE DES BOUTONS D'OR, ROUTE DE POMPIERRE, CHEMIN DES GABARDS

Madame ADOLPHE, Adjointe, propose au conseil municipal de dissimuler les réseaux aériens dans les secteurs suivants :

1. Route de la Justice
2. Rue des Vergnes
3. Impasse des Capucines
4. Rue du 8 mai 1945
5. Impasse des boutons d'or
6. Route de Pompierre
7. Chemin des Gabards

L'opération d'effacement des réseaux concerne le réseau de distribution d'électricité, l'éclairage public, le réseau téléphonique et la fibre optique.

Concernant le réseau électrique et l'éclairage public, Madame ADOLPHE, rappelle la délégation de compétence au Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural (SDEER) qui assurerait la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Concernant le réseau téléphonique et la fibre optique, il est proposé de solliciter ORANGE pour une aide technique et financière dans le cadre d'une convention à signer entre les deux parties, qui fixerait notamment le montage financier.

La maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil du réseau téléphonique peut être assurée par le Commune ou être confiée au SDEER.

Dans cette dernière hypothèse le Syndicat propose :

- une vérification du contenu du devis
- un remboursement en plusieurs annuités sans intérêts ni frais
- d'assurer la relation et la coordination avec les services d'études d'ORANGE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- DE DISSIMULER les réseaux aériens dans les secteurs suivants :
 1. Route de la Justice
 2. Rue des Vergnes
 3. Impasse des Capucines
 4. Rue du 8 mai 1945
 5. Impasse des boutons d'or
 6. Route de Pompierre
 7. Chemin des Gabards
- DE DECIDER des priorités et souhaite que ces travaux puissent être commencés dans le deuxième semestre de l'année 2025,
- DE SOLLICITER d'ORANGE une aide technique et financière pour mener à bien ces projets,
- DE CONFIER au SDEER la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique et lui confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service des études d'ORANGE,
- D'AUTORISER le Maire à signer tout acte ou toute convention se rapportant à ce dossier.

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait et délibéré le 4 mai 2023

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

P. JUAN

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017-211704218 - 20230504-CM2023_040-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 10/05/2023 - Publié le 10/05/2023